

Image not found or type unknown



non restitution de la caution

Par **chalmel**, le **21/02/2010** à **11:30**

bonjour, mon fils a loué pendant 2 mois un appartement meublé en espagne. l'état des lieux a été fait, et rien ne sopposait à la restitution de la caution soit 400 euro. Le propriétaire, n'a toujours pas rendu cette caution, malgré un courrier en recommandé. Quand nous arrivons à l'avoir au téléphone, c'est toujours " je m'en occupe", et toujours rien. Mon fils n'a plus de revenu, cette caution serait donc la bienvenue. Que pouvons-nous faire ?
MERCI de bien vouloir nous conseiller.